



## COMMUNE DE SENINGHEM

Chères Seninghémaises, chers Seninghémois,

**Le rôle d'une municipalité est d'anticiper, de comprendre et de décider avec responsabilité, dans l'intérêt général et pour l'avenir de la commune.**

Le développement des énergies renouvelables, et notamment de **l'éolien**, constitue aujourd'hui un **enjeu national structurant**, inscrit dans les politiques publiques de l'État et appelé à se poursuivre dans les années à venir. Cette dynamique concerne tous les territoires.

Dans ce contexte, il était **légitime** pour la commune de **s'interroger** sur la manière dont son territoire pourrait être concerné par ces évolutions. Ne pas examiner ces questions aurait conduit à découvrir ces enjeux trop tard, sans en avoir mesuré les implications ni compris les contraintes.

C'est dans cet esprit, et **en agissant avec responsabilité**, que le Conseil municipal a autorisé en Mai 2025, une **pré-étude de faisabilité, strictement exploratoire**.

Cette démarche poursuivait un objectif simple : **mieux connaître notre territoire**, ses contraintes, ses fragilités et ses limites, afin de **pouvoir statuer de manière éclairée, responsable et souveraine**.

Cette pré-étude a été faite, et **la conclusion est simple : Les conditions ne sont pas réunies pour poursuivre les études.**

**En clair : aucun projet ne se fera chez nous.**

**Le Conseil municipal rappelle avec fermeté** que la commune n'a jamais vendu son territoire ni engagé son avenir.

Elle a, comme elle l'a toujours fait, **étudié une option, évalué ses impacts et adapté sa position au regard des éléments objectifs dont elle dispose**.

Les questions énergétiques sont, par nature, complexes et parfois clivantes. Le rôle des élus n'est pas de les éluder, **mais de les aborder avec sérieux, lucidité et sens des responsabilités**, même lorsque les réponses ne sont ni simples ni évidentes.

La municipalité a donc agi selon la ligne de conduite qui a guidé l'ensemble de ses mandats :

- **Anticiper plutôt que subir, - Décider plutôt que céder,**
- **et Toujours Placer l'Intérêt Collectif au-dessus de toute autre considération.**

Pour la Municipalité de SENINGHEM,

C TELLIER, Maire